

RÉVEILLER LE SYSTÈME IMMUNITAIRE

face au cancer

L'immunothérapie est actuellement l'une des voies de recherche les plus prometteuses en cancérologie. Elle consiste à stimuler par différents traitements le **système immunitaire** afin de lui permettre de combattre les cellules tumorales.

Différentes thérapies novatrices permettent d'y parvenir notamment dans des pathologies où les traitements classiques (chimiothérapie, chirurgie...) n'étaient pas satisfaisants en termes de rémission et de qualité de vie.

Le médicament que vous recevez actuellement est une immunothérapie. Il a pour objectif de stimuler votre système immunitaire afin qu'il réagisse contre vos cellules cancéreuses.

Cette immunothérapie est parfois susceptible de ré-activer également votre système immunitaire contre des cellules normales de l'organisme et d'être à l'origine de symptômes auto-immuns ou de pathologies inflammatoires.

En fonction de l'organe concerné par l'inflammation, cela peut causer des dommages irréversibles à votre organisme. En l'absence de traitement adapté, ces complications peuvent s'avérer mortelles.

Le système immunitaire correspond à l'ensemble des mécanismes de défenses de l'organisme pour lui permettre de maintenir son intégrité. Lorsqu'il reconnaît un élément étranger, il déclenche une réponse complexe faisant intervenir différents types de cellules et de protéines afin de l'éliminer.

Par conséquent, tout nouveau symptôme apparaissant sous immunothérapie doit être déclaré à votre oncologue afin de permettre éventuellement une prise en charge rapide de ces toxicités.

LES SYMPTÔMES à déclarer

L'activation de votre système immunitaire contre les cellules normales de l'organisme peut donner des symptômes qui dépendent de l'organe concerné :

- Pulmonaire** : difficultés à respirer ou toux
- Gastro-intestinal** : diarrhées (selles liquides, molles ou pertes de selles), sang ou mucus dans les selles, douleurs abdominales, nausées, ou vomissements
- Rein** : anomalies des paramètres de la fonction rénale sur votre prise de sang (créatinine ou ionogramme), ou une diminution du volume urinaire quotidien
- Hormones** : fatigue extrême, variation de poids ou maux de tête et troubles visuels
- Diabète** : soif excessive, augmentation accrue de la quantité des urines, augmentation de l'appétit avec perte de poids, sensation de fatigue, de somnolence, de faiblesse, de déprime, d'irritabilité et de malaise général
- Foie** : jaunissement de la peau ou du blanc des yeux, perturbation des paramètres hépatiques sur la prise de sang
- Peau** : éruption cutanée, desquamation, aphtes, démangeaisons
- Oculaire** : vision trouble, modifications visuelles, douleur ou rougeur oculaire
- Système nerveux** : faiblesse musculaire, engourdissement ou fourmillement dans vos mains, vos pieds ou du visage, perte de conscience ou difficulté à se réveiller
- Sang** : variation du nombre de globules rouges (transport de l'oxygène), globules blancs (défense contre les infections) ou des plaquettes (éléments nécessaires à la coagulation du sang)
- Général** : fièvre, maux de tête, fatigue, vertiges, urine sombre, saignement, changement de comportement, baisse de la libido, irritabilité, pertes de mémoire

Veillez noter que **l'apparition de ces symptômes est parfois retardée**, leur développement peut survenir des semaines ou des mois après l'administration de votre dernière dose.

Votre médecin peut vous prescrire d'autres médicaments afin de prévenir l'apparition de complications plus graves et diminuer vos symptômes. Il peut également suspendre la prochaine dose de l'immunothérapie ou arrêter complètement votre traitement par immunothérapie.

Par ailleurs, **si vous ressentez un quelconque effet indésirable, même non décrit ci-dessus, parlez-en à votre médecin.**

Vous pouvez également déclarer en ligne les effets indésirables suspectés d'être liés à l'utilisation d'un ou plusieurs médicaments à l'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des produits de santé (ANSM) : <http://ansm.sante.fr/Declarer-un-effet-indesirable>

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

Afin d'informer tout professionnel de santé amené à vous prendre en charge (par exemple service d'urgences, médecin traitant, ...), **pensez à utiliser votre carte « Patient sous immunothérapie ».**

Si l'un des signes ou symptômes mentionnés ci-dessus apparaît ou s'aggrave, prévenez sans attendre l'équipe médicale qui vous suit.

Il est très important de ne pas tenter de traiter soi-même tout symptôme sans avoir consulté au préalable son médecin.

Informez votre médecin si vous prenez, avez récemment pris ou pourriez prendre tout autre médicament, y compris les produits dits « naturels ».

